

Qu'est-ce que le registre communal des personnes vulnérables ?



Obligatoire depuis la canicule de 2003, le **registre des personnes vulnérables** permet de suivre les personnes isolées. Il est mis à jour tout au long de l'année et participe à la prévention de crises climatiques (Plan d'Alerte et d'Urgence préfectoral).

- En cas de situation de crise, le fichier est transmis aux autorités susceptibles de porter secours (Pompiers...)
- Par ce registre, la Ville (Service Aide à la personne/ Seniors) exerce également une veille sociale auprès des inscrits lors d'évènements comme les épisodes caniculaires ou de grands froids.

Qui est concerné ?

Les **cellois isolés** résidant à leur domicile :

- Les personnes âgées vulnérables de + de 65 ans ;
- Les personnes âgées de + de 60 ans reconnues inaptes au travail ;
- Les personnes adultes porteuses de handicap bénéficiant de l'AAH, PCH, d'une carte d'invalidité, d'une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé, d'une pension d'invalidité ou du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre.

Soyez vigilant

Voisin, gardien d'immeuble, ami ou membre de la famille vous pouvez utilement, et toute l'année, participer au plan communal en repérant les personnes isolées et situations critiques.

Une visite régulière même très brève est une attitude citoyenne et solidaire qui apporte chaleur humaine et peut sauver des vies en période de canicule (appel du 15, SAMU)

Comment déclarer une personne ou un foyer sensible ?

La déclaration par un tiers (voisin, membre de la famille, proche, association...) est possible.

- Il suffit de remplir ce document et de le faire parvenir au CCAS (adresse ci-dessous)
- La mairie s'assurera que la protection de la liberté individuelle est garantie en demandant l'accord de la personne concernée qui pourra s'y opposer si elle le souhaite (loi N° 2004-626 du 26 janvier 2004 relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes).

COMMENT S'INSCRIRE ?

COUPON-RÉPONSE

Inscription au registre communal des personnes âgées ou handicapées vulnérables
(prévu par la loi n°2004-626 du 30 juin 2004)

Si vous inscrivez une personne en qualité de tiers, identifiez-vous ici :

Nom : Prénom.....

Qualité (par rapport à la personne que vous inscrivez) :Téléphone :.....

Demande d'inscription au fichier pour :

Nom : Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Téléphone :

J'appartiens* à l'une des 3 catégories de personnes pouvant s'inscrire légalement dans le registre communal (cochez la case qui vous correspond ci-dessous),

- Les personnes âgées de 65 ans et plus, résidant à leur domicile,
- Les personnes âgées de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail, résidant à leur domicile
- Les personnes adultes porteuses de handicap bénéficiant de l'un des avantages suivants
A.A.H., A.C.T.P., carte d'invalidité, RQTH, pension d'invalidité ou du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre), résidant à leur domicile.

Personne(s) à contacter en cas d'urgence :

(2 personnes si possible en indiquant des numéros de portable) :

Nom Prénom..... Qualité.....Téléphone.....

Nom Prénom..... Qualité..... Téléphone.....

Service(s) intervenant(s) à domicile :

Nom Organisme	Adresse	Téléphone	Type d'intervention	Fréquence

* exemples de type d'aides : *auxiliaire de vie ou aide à domicile ; SSIAD (service de soins infirmiers à domicile) ; HAD (Hôpital à domicile) ; Infirmier libéral*

Conformément au Règlement général européen sur la protection des données nominatives (RGPD), le Président du CCAS de La Celle Saint-Cloud vous informe que vos données nominatives serviront uniquement au traitement de votre inscription au registre et à notre action de prévention liée à

ce registre. Ces données seront conservées durant une durée maximale de 10 ans. Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification, d'effacement, d'opposition et de portabilité en écrivant au Délégué à la protection des données, dpo@ville-lacellesaintcloud.fr ou à Mairie de la Celle Saint-Cloud, Délégué à la protection des données, 8E avenue Charles de Gaulle, 78170 LA CELLE SAINT-CLOUD. En cas d'inscription par un tiers, la personne concernée recevra un accusé réception sous huit jours et pourra s'opposer à son inscription si elle le souhaite.

Fait le :

Signature précédée de la mention manuscrite

« vous donnant mon accord pour mon inscription » :